



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 30
Mercredi 25 août 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Votation populaire du 26 septembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement de la votation susmentionnée sera composé comme suit:

Présidente: M^{me} Müller Marianne

Secrétaire: M^{me} Termignone Doris

Membres: M^{me} Schneider Caroline
M. Jäggi Jonas
M. Beuret Benjamin

Suppléant(e)s: M^{me} Bruschi Annino Concetta
M. Lab Dimitri

Corcelles, le 25 août 2021

Conseil communal

Présidente suppléante: M^{me} Stéphanie Burri

Secrétaire: M^{me} Juliane Charmillot

Membres: M^{me} Alexa Borruat et M. Donovan Demage

Membres suppléants: M^{me} Stéphanie Domon et M^{me} Célia Farine

Eschert, le 18 août 2021

Conseil communal

Bureau communal – modification d'horaire

Le bureau communal sera exceptionnellement fermé le lundi 30 août et le lundi 6 septembre 2021 en raison de cours de formation. En cas de besoin et pour toute demande, vous pouvez joindre l'administration au 032 493 40 91 ou par mail à finances@eschert.ch afin de fixer un rendez-vous. Merci pour votre compréhension.

Eschert, le 23 août 2021

Secrétariat communal



Arrondissement

Direction de l'intérieur et de la justice – Bureau du registre foncier du Jura bernois

Fermeture du guichet

En raison de travaux d'entretien bruyants à l'intérieur de nos locaux, le guichet du bureau du registre foncier du Jura bernois est fermé pour la période du 25 août au 3 septembre 2021.

Le registre foncier continue d'être joignable par téléphone (031 635 96 60) ou par courriel (brf.jb@be.ch).

Les commandes d'extraits du registre foncier peuvent être enregistrées via la plateforme de commande qui se trouve sur la page principale du site internet du bureau du registre foncier du Jura bernois.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Courtelary, le 25 août 2021

Les conservatrices



Crémises

Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021

Conformément à l'article 68, 1^{er} alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 24 juin 2021 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 26 juillet 2021).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 17 août 2021.

Crémises, le 25 août 2021

Le Conseil communal

Entrée en vigueur

Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la commune mixte de Crémises

Publication selon l'article 45 de l'Ordonnance sur les communes.

Le Règlement concernant la redevance de concession pour l'approvisionnement en électricité de la commune mixte de Crémises, adopté par l'assemblée communale du 24 juin 2021, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Le document peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site de la commune www.cremises.ch.

Crémises, le 25 août 2021

Le Conseil communal



Loveresse

Information communale

Votations du 26 septembre 2021

Le bureau de vote pour le scrutin du 26 septembre 2021 est nommé comme suit:

Président: M. Richard Neukomm

Membres: M^{lle} Maryline Dal Maso
M. Nicolas Boillat
M. Colin Filieri

Suppléants: M^{lle} Shona Schulz
M. Anthony Longo

Informatique: M^{me} Viviane Sprunger

Loveresse, le 10 août 2021

Conseil communal



Belprahon

Information

Aux parents d'élèves de l'école secondaire de Moutier

Les parents dont les enfants se rendent à l'école secondaire de Moutier sont priés de faire parvenir à l'administratrice des finances une preuve d'achat de l'abonnement de bus ainsi que leurs coordonnées bancaires ou postales pour le remboursement, ceci dans les meilleurs délais.

Ces informations peuvent être transmises par mail à caisse@belprahon.ch ou par voie postale.

Belprahon, le 11 août 2021

Le Conseil communal



Eschert

Votations du 26 septembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Le bureau de vote et de dépouillement sera composé comme suit:

Président: Pierre-André Barras



Moutier

Avis de construction

Requérant: Filieri Cédric, rue de Chalière 15, 2740 Moutier

Emplacement: Parcelle N° 2876, rue de Chalière 15

Projet: Réhaussement d'une partie du toit côté Est, construction d'une terrasse/pergola en façade Sud et d'un couvert pour voiture avec réduit en façade Est

Zone: H3

Dimensions et genre: selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 18 août 2021

Services Techniques - Urbanisme

Braderie prévôtoise – Infos pratiques du Service de Sécurité

Circulation, restrictions

Du mardi 31 août 2021 à 8 h au mercredi 8 septembre 2021 à 18 h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)
- Rue de l'Hôtel-de-Ville
- Rue St-Germain
- Rue de la Prévôté
- Passage du Centre
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise

Particularité pour l'édition 2021: La Rue du Moulin sera accessible pour les bordiers uniquement. S'agissant d'une impasse, nous invitons tous les automobilistes à redoubler de vigilance à cet endroit.

Parcages / Interdictions de stationner

Afin de garantir une sécurité optimale, des restrictions au stationnement devront être mises en place. Pour permettre une fluidité du trafic, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée. Plusieurs emplacements de parcage sont d'ores et déjà prévus. Automobilistes, suivez la signalisation et utilisez les emplacements mis à votre disposition. Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.

Permanence

En cas d'urgence veuillez composer le 117.

Mesures générales

Usagers de la route, acceptez de bonne grâce les restrictions ordonnées ainsi que les indications du personnel dévoué à la cause. Elles le sont dans le seul but d'assurer la sécurité de chacun. Ne gêchez pas le plaisir de cette fête par un accident, certes involontaire, peut-être tragique, mais certainement évitable.

Le Service de Sécurité souhaite à toutes et à tous une agréable Braderie 2021 et vous remercie d'ores et déjà chacun de votre compréhension et de votre discipline.

Moutier, août 2021

Service de Sécurité

Promenades dans les prés et terrains de cultures

Avis important aux promeneurs, cavaliers et cyclistes

Le Conseil municipal invite les promeneurs, cavaliers et cyclistes à respecter l'article 18 al. 4 du Règlement de Police administrative de la Commune municipale de Moutier, qui indique que pendant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisés.

Moutier, août 2021

Conseil municipal

Services techniques – Travaux publics

Braderie Prévôtoise – Tournée verte

En raison de la Braderie Prévôtoise, le ramassage de la «Tournée Verte» du vendredi 3 septembre 2021 sera supprimé sur tout le circuit de la Braderie.

Le prochain ramassage dans ce secteur est reporté au vendredi 10 septembre 2021.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier août/septembre 2021

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Seuret Gilles et Daniela, Steinauweg 8, 3007 Berne

Auteur du projet : Arches 2000 SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 3360, Plein-Soleil 25

Projet : Construction d'une maison familiale avec place couverte à l'Est, pompe à chaleur en façade Nord et pose de capteurs solaires photovoltaïques en toiture

Zone : PQ «Prés Zuber»

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 24 septembre 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 25 août 2021

Services Techniques - Urbanisme



Perrefitte

Communications du Conseil municipal

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 3 juin 2021

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 17 juin 2021 au 6 juillet 2021. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 16 août 2021.

Perrefitte, le 25 août 2021

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Daniel Imhof, Le Chablet 48, 2716 Sornetan

Emplacement : parcelle N° 325, Le Chablet 48, 2716 Sornetan, commune de Petit-Val

Projets : Installation d'une pompe à chaleur comme chauffage central, obturation d'une fenêtre et ouverture d'une porte fenêtre

Dérogation : art. 24 LAT accordée.

Construction : selon plans déposés

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement auprès de l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Soubos, le 18 août 2021

Conseil communal

Avis de construction

Demande de permis de construire «après-coup»

Requérant : Schär Claude, Derrière les Hôtas 19, 2748 Soubos

Emplacement : parcelles N°s 20 & 190, Derrière les Hôtas 19a, 2748 Soubos, commune de Petit-Val

Projet : Aménagement d'une aire d'exercice non attenante à l'étable et élargissement de l'arrière-cour de la ferme

Construction : selon plans déposés

Dimensions : selon plans déposés

Zone : agricole

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Soubos. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Soubos, le 18 août 2021

Conseil communal

Communications du Conseil

Intempéries

Le Conseil communal tient à remercier les citoyens qui ont spontanément et bénévolement fait des travaux de remise en état des chemins communaux après les intempéries survenues en juillet dernier.

Votations fédérales, cantonales et élection communale du 26 septembre 2021

Le bureau de vote est désigné comme suit :

Président : Amstutz Emanuel

Secrétaire : Schär Joëlle

Membres : Abduli Sain, Mollard Yanick, Juillerat Sophie, Keller Valérie

Suppléants : Amstutz Gilles, Monnin Ken, Koller Elodie, Wüthrich Laura

Journée «Coup de balai»

Le Conseil communal invite à la population à participer à la journée «Coup de balai» le samedi 18 septembre 2021. Un tout-ménage détaillé a été envoyé à la population et peut être consulté sur le site internet de la commune.

Soubos, le 25 août 2021

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérants : Lüdi Martine et Didier, Rue du Pommé au Loup 11, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Lüdi Martine et Didier, Rue du Pommé au Loup 11, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1565, Rue du Pommé au Loup 11

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 16 septembre 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 août 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérants : Lüdi Corinne et Laurent, Rue du Pommé au Loup 10, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Lüdi Corinne et Laurent, Rue du Pommé au Loup 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1567, Rue du Pommé au Loup 10

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, élimination de la citerne à mazout existante

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 septembre 2021 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 août 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Studer-Boillat Marlène, Dos-la-Velle 18, 2732 Reconvilier

Propriétaire : Studer-Boillat Marlène, Dos-la-Velle 18, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 1183, Dos-la-Velle 18

Projet : Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 16 septembre 2021 inclusivement.**

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 18 août 2021

Le secrétariat municipal

Avis de construction

Requérante : Madame Yvrose Nelson Cantave, Rue de Soleure 43, 2740 Moutier.

Emplacement : parcelle N° 1026, au lieu-dit : « Grand-Rue 29 », commune de Reconvilier.

Projet : changement d'affectation selon LEP : aménagement de l'appartement existant en un salon de massage érotique.

Zone : HA3.

Recensement arch. : Ensemble bâti A et bâtiment digne de conservation.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront

reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 août 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Assemblée de la Commune bourgeoise

Mardi 7 septembre 2021 à 19 h 30 à la Salle de bourgeoise

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 1^{er} décembre 2020
2. Comptes 2020 - Exploitation et Infrastructure
3. Informations
4. Divers

Dépôt du Procès-verbal

Le Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoise du 7 septembre 2021 sera déposé publiquement 20 jours, dès le 14 septembre 2021, au secrétariat de la Bourgeoisie où il pourra être consulté.

Durant cette période, les ayants-droits au vote pourront former opposition auprès du Conseil de bourgeoisie.

Reconvilier, le 13 juillet 2021

Commune bourgeoise, Lydia Sangsue, secrétaire

Mise à jour de la cartographie

Points de ramassage des tournées Celtor

Dans le cadre de la mise à jour de la cartographie relative aux points de ramassage, des tournées de ramassage des déchets (ronds jaunes), la Commission de protection de l'environnement informe la population que certains points de ramassage ont été déplacés et/ou supprimés.

La carte des points de ramassage des déchets peut être consultée sur notre site internet www.reconvilier.ch, sous la rubrique « Vivre à Reconvilier » - « Gestion des déchets » ou dans la lanterne municipale située devant la Commune.

Nous vous remercions d'avance pour l'attention portée aux éventuels changements opérés et restons à votre disposition en cas de questions.

Reconvilier, le 18 août 2021

Commission de protection de l'environnement

Avis de construction

Requérants : Eichenberger Catherine et Romain, Vie des Crêts 14, 2732 Reconvilier

Propriétaires : Eichenberger Catherine et Romain, Vie des Crêts 14, 2732 Reconvilier

Auteur du projet : Global Services B2B SA, M. Voiblet, Grand-Rue 8, 2732 Reconvilier

Emplacement : Parcelle N° 2304, Rue de la Colline 11

Projet : Construction d'une maison familiale avec garage à toit plat et pose de panneaux thermiques sur le pan Sud du toit, pose d'une pompe à chaleur extérieure

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : H2, PAL 2 « Bel-Air »

Dérogation : Art. 49 RAC al. 2

Reconvilier, le 25 août 2021

Le secrétariat municipal

Votations du 26 septembre 2021

En vue des votations fédérales et de la votation cantonale du 26 septembre prochain, le bureau de vote et de dépouillement a été formé. Il est constitué des personnes suivantes :

- Président : Monsieur Yves Röthlisberger
- Membres : Madame Fanny Bachis
Madame Coralie Bahi
Madame Maeva Bandelier
Monsieur Manuel Bangarter
Madame Djamila Bartlome
Monsieur Gregory Batista Machado
- Suppléants : Madame Charline Berchtold
Madame Muriel Berger
Madame Jennifer Bergmans Némitz
Monsieur Luc Berlincourt

Reconvilier, le 23 août 2021

Secrétariat municipal



Roches

Approbation de règlement

Lors de l'assemblée communale du 17 juin 2021, l'organe législatif a accepté le règlement sur la protection des données (RPD).

Le Conseil communal a fixé l'entrée en vigueur de ce règlement au 1^{er} août 2021.

Celui-ci peut être consulté au secrétariat communal durant les heures d'ouverture et sur le site internet de la commune.

Roches, le 17 août 2021

Conseil communal

Procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021

Selon l'art. 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 juin 2021 a été déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat.

Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre durant le délai, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 16 août 2021.

Roches, le 17 août 2021

Conseil communal



Saicourt

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Julie et Jonas Gafner, Les Vieux-Chemins 14, 2712 Le Fuet

Auteur du projet : M^{me} Sandrine Paroz, les Vieux-Chemins 14, 2712 Le Fuet.

Emplacement : parcelle N° 138, au lieu-dit : « Route de Bellelay 3 », Le Fuet, commune de Saicourt.

Projet : transformation et changement d'affectation d'une ancienne grange en habitation et café/magasin; aménagement d'un garage, d'un studio et d'un café/magasin de vente de produits du terroir au rez-de-chaussée inférieur, d'un logement au rez-de-chaussée supérieur et d'une salle polyvalente à l'étage, modification de toutes les façades pour la création d'ouvertures, mise en place de deux escaliers extérieurs en façade Nord et en façade Sud et d'une terrasse, assainissement complète de la toiture avec pose de panneaux solaires thermiques et d'un nouveau canal de cheminée, démolition et reconstruction d'une annexe pour la création d'un couvert à voiture, réfection d'une écurie,

**Validation de vos avis sur la plateforme :
lundi 14h**

assainissement d'une fosse existante et mise en place d'une benne à fumier.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : VA (Village Ancien).

Dérogations : art. 80 LR et 85 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saicourt. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 18 août 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Informations communales

Procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 2021

Conformément à l'article 62 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2021 a été déposé publiquement durant 20 jours, soit du 30 juin au 19 juillet 2021.

Aucune opposition n'ayant été déposée durant le dépôt public, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 16 août 2021.

Règlement concernant le financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture

Le règlement concernant le financement spécial relatif à l'environnement et à l'agriculture a été approuvé par l'assemblée municipale du 21 juin 2021. Il est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021.

Modification du règlement concernant le financement spécial « tourisme »

Les modifications du règlement concernant le financement spécial « tourisme » ont été approuvées par l'assemblée municipale du 21 juin 2021. Ces modifications entrent en vigueur avec effet immédiat.

Le Fuet, le 25 août 2021

Conseil municipal

Votation du 26 septembre 2021

Votation populaire du 26 septembre 2021

Désignation du bureau de vote et de dépouillement

Président : Baumann Alain, Le Fuet

Bureau de vote : Baumann Alain, Le Fuet
Giacon Katia, Bellelay
Monin Sandy, Saicourt

Bureau de dépouillement :

Baumann Alain, Le Fuet
Giacon Katia, Bellelay
Keller Julia, Le Fuet
Monin Sandy, Saicourt
Noirjean Serge, Le Fuet
Pouly Morgane, Bellelay

Suppléantes : Burri Cindy, Le Fuet
Claire Timéa, Saicourt

Le Fuet, le 25 août 2021

Secrétariat municipal



Tavannes

Décathlon 2021

Les Sociétés Tavannoises et la Commission Culture et Sports invitent toute la population à venir découvrir les différentes activités qui seront proposées

lors de la nouvelle édition du décathlon. Que vous soyez seul, entre amis ou en famille, chacun pourra se dépenser et s'amuser sur le plateau d'Orange, le 12 septembre prochain, de 10h à 16h30 (dernière inscription à 15h30).

Les prix seront remis aux plus méritants à partir de 17h15.

Une petite restauration et une animation musicale seront également de la partie, alors n'hésitez pas à vous déplacer tout au long de la journée!

Les mesures sanitaires en vigueur seront respectées.

Tavannes, le 12 août 2021

La Commission Culture et Sports

Mise au concours d'un poste de travailleur-se social-e en milieu scolaire

La Municipalité de Tavannes met au concours pour son Service régional de travail social en milieu scolaire (SRTSS) un poste de Travailleur-se social-e en milieu scolaire pour un taux d'engagement à 15%.

Annonce complète sur : www.tavannes.ch

Conditions salariales selon le barème cantonal

Entrée en fonction : à convenir

Offre de services et documents usuels

à adresser jusqu'au 31.08.2021 à : Municipalité de Tavannes SRTSS - Postulation, Grand-Rue 1, 2710 Tavannes

Tavannes, le 18 août 2021

Le Conseil municipal

Avis de construction

Dérogation : art. 24 LAT

Requérants : M^{me} et M. Chloé et Marc André Weber, Chemin des Pâquis 4, 1092 Belmont-sur-Lausanne.

Auteur du projet : Alfred architectes Sàrl, Chemin des Roses 11, 1020 Renens.

Projet : transformation intérieure avec extension des surfaces du logement existant, maintien de la structure et des façades existantes, nouvelles ouvertures, création d'une installation solaire en toiture, création d'une citerne pour la récupération des eaux usées, aménagement de locaux techniques dans l'annexe nord avec suppression d'un ancien silo à ciel ouvert, bâtiment Au Chate-lay 1 sis sur la parcelle N° 2240 en zone agricole.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : évacuation des eaux pluviales par infiltration (existant) et raccordement des eaux usées dans une nouvelle citerne.

Dérogation requise : à l'article 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, les réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 25 août 2021

Le chef des travaux publics



Valbirse

Avis de construction

Requérante : Mérillat SA, La Cornette 6, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 6, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 32, au lieu-dit : « La Cornette 6 », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : demande après coup pour la construction d'un banc de freinage pour camions sans système d'écoulement.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : H3.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 17 septembre 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 18 août 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Divers

Municipalité de la Ferrière

Avis de construction

Requérants : Monsieur et Madame Boris & Marie Claude Leimgruber, La Cibourg 41, 2333 La Ferrière

Auteur du projet : WAMAX SA/AG, Route de la Plaine 30, 1580 Avenches

Propriétaire foncier : Monsieur et Madame Boris & Marie Claude Leimgruber, La Cibourg 41, 2333 La Ferrière

Projet : Modification de la fosse septique existante, installation d'une pSTEP pour l'assainissement des eaux usées, La Cibourg 41a, 2333 La Ferrière, parcelle 250.

Zone : Reste du territoire

Dérogation requise : art. 24 LAT

Dimensions : selon plans déposés

Dépôt public de la demande ; la demande et les plans sont déposés publiquement auprès du secrétariat communal de La Ferrière jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la Feuille d'avis du district de Courtelary, soit **jusqu'au 20 septembre 2021**.

Les oppositions dûment motivées doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat communal de La Ferrière. Les oppositions collectives et les oppositions multicoopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Les éventuelles demandes de compensation de charges selon les arts. 30ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

La Ferrière, le 20 août 2021

Secrétariat municipal

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch